RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: EA74E00B-9685-8CF4-8263-41BD700633DA

A.E.S. FORMATION
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros

Siège social : 6, avenue Frédéric Mistral
13210 SAINT REMY DE PROVENCE
850 610 957 RCS TARASCON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2026

L'an 2026,
Le 29 septembre,
A 9 heures,

Les associés de la S.A.S. A.E.S. FORMATION, au capital de 2 000 €, divisé en 2 000 actions de 1 € chacune, se sont réunis au siège social, le 29 septembre à 9 heures, en assemblée générale extraordinaire.

Étaient présents :

La société BELLECK INVEST située 234 avenue Théodore Aubanel – 13210 SAINT-REMY DE PROVENCE représentée par M. Romain SALAÜN, dument habilité, titulaire de 667 actions.

La société HOLDING TATAILLE située 981, chemin du Sablet – 84430 MONDRAGON représentée par M. Stéphane TAILLAND, dument habilité, titulaire de 666 actions.

La société SANTONJA THIERRY EXPERTISE COMPTABLE & CONSULTING située 234 avenue Théodore Aubanel – 13210 SAINT-REMY DE PROVENCE représentée par M. Thierry SANTONJA, dument habilité, titulaire de 666 actions.

Total des actions : 2 000 actions

L'assemblée est présidée par M. Romain SALAÜN.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les statuts de la société,
- les récépissés des lettres recommandées de convocation,
- le rapport du président,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

DS RS DS ST DS TS

Docusign Envelope ID: EA74E00B-9685-8CF4-8263-41BD700633DA

Le président déclare que les documents requis par la loi ont été envoyé aux associés au moins quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

Il rappelle que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Président,
- Modification de l'adresse du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Modification des mandataires sociaux (président et directeurs généraux)
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président indiquant les motifs de la modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et la marche des affaires sociales depuis le début de l'exercice en cours.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président soumet, successivement, les résolutions suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège de la société de [redacted] à [redacted] à compter du 1er octobre 2026.

*** Cette résolution est adoptée à l'unanimité ***

Deuxième résolution

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

"*Le siège social est fixé : 234 avenue Théodore Aubanel– 13210 SAINT REMY DE PROVENCE*"

*** Cette résolution est adoptée à l'unanimité ***

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte et accepte de la démission de Monsieur Romain SALAÜN en sa qualité de président, avec effet au 1er octobre 2026, et nomme, sans limitation de durée, en qualité de président de la Société :

BELLECK INVEST SARL
Immatriculée 977 783 802 RCS Tarascon
Sise [redacted]

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.



Docusign Envelope ID: EA74E00B-9685-8CF4-8263-41BD700633DA

Il est investi dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

Le Président, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, pourra recevoir une rémunération dont les modalités seront définies lors d'une prochaine Assemblée.

Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

*** Cette résolution est adoptée à l'unanimité ***

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale prend acte et accepte de la démission de Messieurs Stéphane TAILLAND, Thierry SANTONJA et Julien MATTEI en leur qualité respective de directeur général, avec effet au 1er octobre 2026, et nomme, sans limitation de durée, en qualité de directeur général de la Société :

HOLDING TATAILLE SARL
Immatriculée 977 967 777 RCS AVIGNON
Sise 981, chemin du Sablet
84430 MONDRAGON

&

S.T.E.2.C. SARL
Immatriculée 818 648 347 RCS Tarascon
Sise 234, avenue Théodore Aubanel
13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE

Conformément aux dispositions des nouveaux statuts, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure.

Le Directeur Général ne dispose pas du pouvoir de représenter la Société à l'égard des tiers.

Le Directeur Général, en compensation de la responsabilité et de la charge attachées à ses fonctions, pourra recevoir une rémunération dont les modalités seront définies lors d'une prochaine Assemblée.

Il sera, en outre, remboursé de ses frais de représentation et de déplacement sur justification.

*** Cette résolution est adoptée à l'unanimité ***

DS RS DS ST DS TS

Docusign Envelope ID: EA74E00B-9685-8CF4-8263-41BD700633DA

Cinquième résolution

En conséquence du résultat des votes des résolutions n°4 et 5, l'Assemblée modifie l'article 28 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 28 - NOMINATION DES DIRIGEANTS

Nomination du Président

Le Président de la Société nommé aux termes des présents statuts pour une durée illimitée est :

BELLECK INVEST SARL
Immatriculée 977 783 802 RCS Tarascon
Sise 234, avenue Théodore Aubanel
13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE
Représentée par M. Salaun Romain
Né à [redacted] **le** [redacted]
De nationalité [redacted]
Résidant [redacted]

La société BELLECK INVEST représentée par Monsieur Romain SALAUN accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Nomination des Directeurs Généraux

Les Directeurs Généraux de la Société nommé aux termes des présents statuts pour une durée illimitée sont :

HOLDING TATAILLE SARL
Immatriculée 977 967 777 RCS AVIGNON
Sise [redacted]
Représentée par M. Tailland Stéphane
Né à [redacted] **le** [redacted]
De nationalité [redacted]
Résidant [redacted]

S.T.E.2.C. SARL
Immatriculée 818 648 347 RCS Tarascon
Sise 234, avenue Théodore Aubanel
13210 SAINT-REMY-DE-PROVENCE
Représentée par M. Santonja Thierry
Né à [redacted] **le** [redacted]
De nationalité [redacted]
Résidant [redacted]

Les sociétés HOLDING TATAILLE et S.T.E.2.C. représentées respectivement par Monsieur Stéphane TAILLAND et Thierry SANTONAJA acceptent les fonctions de Directeur Général et déclarent, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

*** Cette résolution est adoptée à l'unanimité ****



Docusign Envelope ID: EA74E00B-9685-8CF4-8263-41BD700633DA

Sixième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*** Cette résolution est adoptée à l'unanimité ***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9h25.

De tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal qui a été signé par le Président et visé par tous les associés présents à l'assemblée.

Les associés :

La société BELLECK INVEST
Représentée par M. Romain SALAÜN



La société HOLDING TATAILLE
Représentée par M. Stéphane TAILLAND



La société SANTONJA THIERRY EXPERTISE COMPTABLE & CONSULTING
Représentée par M. Thierry SANTONJA

DocuSigned by:
[redacted]
6A97E4A8E86C471...

